

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
VILLE DE COMMERCY
SÉANCE DU LUNDI 20 MARS 2023
EM/NC

Objet: Mise au pilon d'ouvrages.

N° : DCM2023/037

PUBLIÉE LE : 28/03/2023

L'an deux mille vingt trois, le **lundi 20 mars à 19 heures 30.**

Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jérôme LEFÈVRE, Maire. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par mail le 13 mars 2023.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames et Messieurs les Adjointes :

Jean-Philippe VAUTRIN, Gérald CAHU, Élise THIRIOT, Patrick BARREY,

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

Philippe ROCHAT, Olivier LEMOINE, Florent CARÉ, Claude LAURENT, Annette DABIT, Sandrine KIEFER, Laila AHADDAR, Suzel RICHARD, Sylvie ZEIMET, Edmond GUILLERY, Carole DELAMARCHE, Olivier GUCKERT, Gérard LANDO, Jean-Benoît JANNOT.

ÉTAIENT ABSENTS AVEC POUVOIR :

Mesdames :

Martine MARCHAND qui donne pouvoir à Jérôme LEFÈVRE

Angélique GÉNART qui donne à Élise THIRIOT

Laetitia SACCHIERO qui donne pouvoir à Philippe ROCHAT

Liliane BOUROTTE qui donne pouvoir à Olivier LEMOINE

Jessica LEROY qui donne pouvoir à Gérard LANDO

Martine JONVILLE qui donne pouvoir à Annette DABIT

Nelly LOMBARD qui donne pouvoir à Sandrine KIEFER

Messieurs:

Bruno MAUD'HEUX qui donne pouvoir à Patrick BARREY

ÉTAIT EXCUSÉ :

Monsieur Benoit REYRE

ABSENTE :

Madame Céline ÉTIENNE

Conseillers en exercice : **Présents : 19 - Absents : 2 – Pouvoirs : 8 - Votants : 27**

Monsieur Patrick BARREY est désigné secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de commission du 9 Mars 2023 ;

Dans le cadre de la gestion régulière de ses collections, la Bibliothèque Municipale réalise des opérations de désherbage pour les livres abîmés, périmés ou inadaptés à l'actualité. La liste ci-jointe correspond aux opérations de désherbage pour la période de Janvier à Février 2023.

Monsieur le Maire expose les objectifs des opérations de désherbage :

- veiller à la cohérence des collections en proposant des ouvrages actuels aux informations fiables,
- mieux répondre aux attentes du public,
- prioriser la qualité à la quantité,
- aérer les rayonnages pour une meilleure valorisation des collections.

Il est proposé au Conseil municipal :

- **DE SORTIR** de l'inventaire 1 124 documents :
 - 728 documents mis au rebut pour destruction (713 livres, 15 magazines)
 - 324 documents mis au rebut pour la boîte à lire (324 livres, 0 magazine)
 - 72 dons aux associations (72 livres, 0 magazine)

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Le Conseil municipal, décide :

- **DE SORTIR** de l'inventaire 1 124 documents :
 - 728 documents mis au rebut pour destruction (713 livres, 15 magazines)
 - 324 documents mis au rebut pour la boîte à lire (324 livres, 0 magazine)
 - 72 dons aux associations (72 livres, 0 magazine)

Le Maire
Jérôme LEFÈVRE

Pour extrait certifié conforme et attestation du caractère exécutoire.

La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification

Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Affiché le

ID : 055-215501222-20230328-2023_037-DE